

Dispositif de soutien "Labellisation des hébergements touristiques"

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à accompagner financièrement les hébergements touristiques qui se lancent dans une démarche de labellisation ou certification écoresponsable de leur établissement (Clé verte, ecolabel, etc.). Ces démarches permettent de qualifier le parc d'hébergements touristiques de Rennes Métropole et s'inscrivent dans la stratégie de destination touristique responsable. Elles ont aussi vocation à accompagner les exploitants dans les transitions écologiques et sociétales portées par la Métropole.

PUBLICS CONCERNÉS

- Tout hébergement touristique marchand (collecteur de taxe de séjour) implanté sur le territoire de Rennes Métropole,
- Organisé sous forme sociétaire ou non
- Obligation de maintenir l'activité touristique pour au moins les 3 prochaines années

DOMAINES D'INTERVENTION

Les dépenses éligibles sont celles de :

- l'audit de labellisation de 1^{ère} année
- du coût annuel d'adhésion au label ou à la démarche pour la 1^{ère} année

Ne sont pas éligibles les frais :

- D'éventuels conseils ou prestations d'accompagnement à la labellisation / certification
- Les factures réglées avant la réception par Rennes Métropole de la lettre d'intention du demandeur
- Les frais d'audit et d'adhésion des années suivantes pour un établissement déjà engagé dans la démarche.

MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide ne constitue pas un droit à délivrance et n'a pas un caractère systématique. Son attribution et son montant sont fonction des priorités métropolitaines ainsi que des budgets disponibles.

L'aide intervient sous forme de subvention, à hauteur de **70 %** maximum du montant des dépenses éligibles. L'aide est plafonnée à **2 000 euros** par projet.

Le versement de l'aide se fera par virement administratif en une fois sur présentation des factures acquittées.

En cas de non réalisation ou réalisation partielle du projet, Rennes Métropole se réserve le droit de recalculer la subvention au prorata des dépenses effectivement justifiées.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Toute candidature doit être accompagnée des pièces suivantes :

- **Lettre d'intention** expliquant l'intérêt de ce label pour l'établissement (cette lettre doit être adressée en amont de toute demande, aucune dépense antérieure ne pourra être éligible)
- **Le ou les devis de l'audit et des frais d'adhésion 1^{ère} année,**
- **Rapport de l'autodiagnostic** réalisé sur la plateforme métropolitaine
- RIB
- K-bis (sauf particuliers)
- Déclaration sur l'honneur d'être à jour des déclarations fiscales et sociales